

## Extrait du registre des délibérations

### Séance du 1 Octobre 2012

L' an 2012 et le 1 Octobre à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de DUPUY Jean-Pierre Maire

**Présents** : M. DUPUY Jean-Pierre, Maire, Mmes : CHANNAUX Rose-Marie, CREVISY Anne-Françoise, SMANIOTTO Annie, MM : BAUDHOIN Olivier, BRUNOT Hervé, DUPUY Jean-François, HABEMONT Claude, MARIET Sylvain, SCHERTENLEIB David, TOUSSAINT Emmanuel

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 11

**Date de la convocation** : 20/09/2012

**Date d'affichage** : 20/09/2012

**A été nommée secrétaire** : M. MARIET Sylvain

#### **Objet des délibérations**

### SOMMAIRE

- 2012-53 - Convention d'Assistance Technique pour l'Environnement avec le Conseil Général
- 2012-54 - Avenant n° 2 au bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Saulxures
- 2012-55 - Contrat d'assurances
- 2012-56 - Entretien des espaces verts
  - Travaux 2013
  - Réponse du Pôle technique de Montigny concernant la pose d'un miroir et le problème de vitesse à proximité de l'école
- 2012-57 - Ratios d'avancement de grade
  - Vente de la maison communale sise 5 rue de l'Eglise 52140 SAULXURES
- 2012-58 - Vérifications techniques de l'aire de jeux de Saulxures

#### **réf : 2012-53 - Convention d'Assistance Technique pour l'Environnement avec le Conseil Général**

Le conseil municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.3232-1 à L.3232-1-1 et R.3232-1 à R3232-1-4,

**Vu** la loi 83-8 du 7 janvier 1983 sur la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

**Vu** la loi 2006-1172 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

**Vu** le décret n° 2007-1868 du 26 décembre 2007, relatif à l'assistance technique départementale,

**Vu** le décret n° 2006-430 du 13 avril 2006 définissant les communes rurales

**Vu** l'arrêté en date du 21 octobre 2008, du ministère chargé de l'environnement, relatif à la définition du barème de l'assistance technique,

**Considérant** que le conseil général propose une assistance technique dans les domaines de l'eau potable, l'assainissement et la protection des milieux aquatiques. Le cadre et les caractéristiques de ce service étant définis dans la convention présentée en annexe à la présente délibération.

- autorise l'intervention du service départemental d'assistance technique pour l'environnement pour les missions d'intérêt général dans les domaines précisés dans la convention annexe.
- sollicite le concours du département de la Haute-Marne pour lui apporter une assistance technique pour l'environnement pour le domaine suivant : Eau potable
- approuve le montant de la contribution de la commune arrêtée selon le barème départemental à 18.90 € pour

2013. Etant entendu que ce barème sera révisé pour les années suivantes selon les modalités fixées et détaillées comme suit

EAU POTABLE Collectivité concernée	Nombre d'habitants	Coût unitaire HT	Total
SAULXURES	135	0.14 €	18.90 €

- habilite le maire à entreprendre toute démarche et à signer tous documents nécessaires à l'é\*exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2012-54 - Avenant n° 2 au bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Saulxures**

Le Maire expose la demande de M. WALTER romain, président de la Société de chasse de Saulxures et donne lecture de la proposition d'avenant n° 2 au bail de chasse.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver l'avenant n° 2 au bail de location amiable du droit de chasse dans la forêt communale de Saulxures ci-joint en annexe
- d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2012-55 - Contrat d'assurances**

Le Maire expose les devis d'assurances pour la commune de Saulxures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir la proposition de GROUPAMA pour une cotisation annuelle de 1 455 € annuelle à compter du 1er janvier 2013
- d'autoriser le Maire à résilier le contrat actuel avec AXA cabinet BAILLY
- d'autoriser le Maire à signer le contrat et tout document y afférent

Le conseil municipal décide d'acheter un onduleur et un disque dur externe pour le secrétariat en préventif.

A la majorité (pour : 9 contre : 2 abstentions : 0)

**réf : 2012-56 - Entretien des espaces verts**

Le Maire expose à l'assemblée les différentes solutions pour effectuer l'entretien des espaces verts pour 2013.

Le conseil municipal demande au Maire de demander des devis pour l'achat éventuel de matériel pour l'entretien des espaces verts (tondeuse, débrousailluse, taille-haie, etc...)

Le conseil municipal décide de créer une commission "PERSONNEL COMMUNAL"

- Responsable : DUPUY Jean-François
- CREVISY Anne-Françoise
- SMANIOTTO Annie
- SCHERTENLEIB David
- TOUSSAINT Emmanuel

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : - Travaux 2013**

1- Effacement des réseaux aériens

Le Maire propose d'effectuer une demande d'étude des travaux d'effacement des réseaux aériens au SDEHM.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter ultérieurement cette demande.

2- Assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de ne pas opter pour un assainissement collectif après avoir assisté à la réunion de présentation des propositions d'assainissement par M. JACQUEMIN du Conseil Général.

3- Réfection des trottoirs

Le conseil municipal demande à la commission voirie d'effectuer un recensement des travaux pour la réfection

des trottoirs et de faire établir des devis.  
La commission voirie se réunira le samedi 6 octobre à 13H45.

4- Local attenant à la mairie  
M. DUPUY Jean-François expose à l'assemblée les diverses réparations à effectuer pour le local attenant à la mairie.  
Le conseil municipal demande de faire établir des devis pour la réfection du local attenant à la mairie.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : - Réponse du Pôle technique de Montigny concernant la pose d'un miroir et le problème de vitesse à proximité de l'école**

Le Maire donne lecture du compte rendu de la réunion avec le Pôle technique de Montigny.

- la pose d'un miroir au carrefour formé par les RD 268 et RD 14 : Le pôle technique ne donne pas de suite favorable, car il s'avère que la mauvaise visibilité est due à une haie riveraine en bordure de la RD 14  
Mme CHANNAUX Rose-Marie propose de prendre contact avec le propriétaire de la haie, afin de trouver un arrangement amiable.

- la sécurité et la vitesse à proximité de l'école : le pôle technique n'est pas compétent en matière de police de circulation à l'intérieur de l'agglomération, cela appartient à la municipalité. La réalisation d'aménagement ou la pose de signalisation reste à charge de la commune.  
Le conseil municipal attend le résultat du comptage posé par les services du Conseil Général.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2012-57 - Ratios d'avancement de grade**

Le Maire rappelle à l'assemblée :  
Conformément au 2ème alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Vu l'avis du comité Technique Paritaire en date du 11 mai 2007

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer à 100 % les ratios d'avancement de grade pour l'ensemble des grades d'avancement de la collectivité.

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 1)

**réf : - Vente de la maison communale sise 5 rue de l'Eglise 52140 SAULXURES**

M. BAUDHOIN Olivier quitte la salle de réunion.

Le Maire donne l'estimation des Domaines pour la maison communale sise 5 rue de l'Eglise 52140 SAULXURES.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de proposer à M. BAUDHOIN olivier de lui vendre la maison communale pour un montant de 42 000 € moins le montant des réparations de la conduite d'eau à effectuer.

Le conseil demande de faire établir des devis pour la réparation de la conduite d'eau et pour la division parcellaire de la maison et du garage attenant avec une partie du terrain.

Vote : Pour 10    Abstention 0    Contre 0

Aucun (pour : contre : 0 abstentions : 0)

**réf : 2012-58 - Vérifications techniques de l'aire de jeux de Saulxures**

Le Maire expose les devis relatifs aux vérifications techniques de l'aire de jeux situé derrière la salle des fêtes de

Saulxures

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

- de retenir la proposition de SOCOTEC 10000 TROYES pour la vérification périodique dans le cadre d'un abonnement à réaliser à partir de 2013 pour un montant de 299 € TTC
- d'autoriser le Maire à signer le contrat et tout document y afférent

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

Voirie - circuit de déneigement

La commission voirie se réunira le samedi 6 octobre à 13H45 à la mairie pour établir le circuit de déneigement.

Site internet

La commission pour le site internet se réunira le vendredi 12 octobre à 20h à la salle des fêtes.

Travaux d'extension de l'école

Le Maire donne lecture des résultats de l'appel d'offres effectué par la communauté de communes du Bassigny pour l'extension et l'aménagement de l'école de Saulxures. Montant des travaux : 187 474.35 €HT.

Eclairage public

Le Maire donne les résultats des relevés des compteurs de l'éclairage public suite aux décisions en vue d'économie d'énergie. Le résultat est positif.

Décharge municipale

Le Maire relate la visite de la gendarmerie concernant la décharge municipale où des déchets étaient en train de se consommer. Le conseil municipal envisage la pose d'une clôture et d'un panneau "INTERDIT DE BRULER ET DE DEPOSER DES DECHETS"

Journée automnale

Le conseil décide de renouveler une journée de nettoyage pour l'automne et fixe la date au Samedi 27 octobre 2012 à 9H devant la mairie.

Achat d'un semoir pour le salage

M. MARIET Sylvain expose ses différentes recherches pour l'achat d'un semoir pour le salage de la commune.

Le conseil municipal décide d'acheter un semoir à un particulier pour un montant de 250 €

Vote : Pour 8      Abstention 1      Contre 2

En mairie, le 04/10/2012  
Le Maire  
Jean-Pierre DUPUY